

Le vingt juin deux mille quatorze à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia, Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjoints au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Monsieur PLATZ Frédéric, Mesdames FREYBURGER Anne-Cécile, STAEHLY GOMES Rosalie, ERMEL Laura, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et non représenté : M. HALBEISEN Aurélien, Conseiller Municipal.

Absent non excusé : néant.

Ont donné procuration de vote : néant.

**Assistait à la réunion :** Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Observations : Sur la délibération n° 3.1 du 28/04/2014 concernant la constitution des commissions communales, il faut lire « Travaux Bâtiments communaux, Edifices culturels, Cimetière et **Voirie** (et non pas Sécurité) ». Sur la délibération n° 9 du 17/03/2014 concernant l'attribution d'un logement de fonction au gardien de police municipale, il faut lire « précisant que la gratuité porte sur le loyer et 50 % du montant des charges (eau, électricité, **fioul** (et non pas gaz) ».

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 12 juin 2014. Il salue cordialement l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election des sénateurs - Désignation des délégués
4. Constitution de la commission communale des Impôts Directs
5. Désignation du correspondant défense
6. Désignation supplémentaire d'un membre à la commission communale de la Circulation et de la Sécurité
7. Conception et réalisation d'un bulletin « Bergheim infos »
8. Indemnité de conseil du receveur municipal
9. Indemnité de confection des documents budgétaires
10. Révision des loyers des immeubles communaux 2014
11. Convention de mise à disposition de la salle d'activités des aînés - 12 Grand'Rue
12. Convention de conseil et d'assistance entre l'ADAUHR et la Commune
13. Rapport des comptes rendus de commissions
14. Points divers - Communication

Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2014.



**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

**POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Sandrine ANTONI, rédacteur des points divers

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 3. ELECTION DES SENATEURS - DESIGNATION DES DELEGUES**

M. Pierre BIHL, maire a ouvert la séance.

M. Nicolas THIRIAN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jean-Paul LEY et Mmes Gabrielle ROLLI, Rosalie STAEHLY GOMES et Laura ERMEL.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire cinq délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste de candidats a été joint au procès-verbal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

**Election des délégués et des suppléants**  
**Premier tour de scrutin**

➤ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
➤ Nombre de votants (enveloppes déposées)	18
➤ A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
➤ Reste pour le nombre de suffrages exprimés	18

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
SCHNEIDER Elisabeth	18	5	3

Le maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation également jointe.

**POINT 4. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

VU l'article n° 1650-1 du code général des impôts prévoyant que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour la durée du mandat

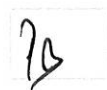
VU le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 09 avril 2014 nous demandant un projet de liste de contribuables, en nombre double, en vue de la constitution de ladite commission

**Considérant** que le Maire, Pierre BIHL est membre de droit et qu'il y a lieu de proposer douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **PROPOSE** la liste de noms ci-après :

**Président** : Pierre BIHL – Maire



Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
ROLLI Michel ( <i>propriétaire de bois</i> )	BRENDEL René ( <i>propriétaire de bois</i> )
BIHL Luc (THANNENKIRCH)	WITT Germain (RODERN)
HAAG Jean-Pierre	SCHNEIDER Elisabeth
LEY Jean-Paul	MEDDAD Nadia
THIRIAN Nicolas	HALLER Jean-François
PLATZ Frédéric	HEIMBURGER Corinne
WELSCHINGER Claude	ANTONI Sandrine
MEYER Daniel	HALBOUT Sidonie
ROLLI Gabrielle	HAAG René
HALBEISEN Aurélien	MULLER Eugène
BOHN Christian	FULWEBER Jean-Jacques
KREYER Yvan	DEISS Jean-Claude

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 5. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Monsieur Nicolas THIRIAN correspondant « défense » de la commune et Monsieur Jacques MORFOISSE, Lieutenant-Colonel retraité, aux fonctions d'adjoint au correspondant défense

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 6. DESIGNATION SUPPLEMENTAIRE D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE LA CIRCULATION ET DE LA SECURITE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22

**VU** la délibération n° 3.1 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant constitution des commissions communales

**VU** la demande de Madame Corinne HEIMBURGER, Conseillère Municipale, d'intégrer la commission de la circulation et de la sécurité

*Sur proposition du Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE**, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret et d'inscrire Madame Corinne HEIMBURGER dans la commission de la circulation et de la sécurité

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

90

**POINT 7. CONCEPTION ET REALISATION D'UN BULLETIN « BERGHEIM INFOS »***Sur proposition du Maire,***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de concevoir et de réaliser un bulletin municipal dénommé « Bergheim infos » par l'intermédiaire de l'entreprise Formacom de Barr (67140) pour un montant de 1 390 € HT (pour le premier numéro) et 1 150 € HT (pour le suivant), à paraître selon les besoins de communication
- **IMPUTE** cette dépense à l'article 6237 du budget primitif 2014

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.****POINT 8. INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

**VU** l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

**VU** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, et en particulier son article 3, portant sur les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil

*Sur proposition du Maire,***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,****DECIDE**

- d'accorder à Madame Dominique LE BERRE, Trésorière, l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- d'imputer la dépense à l'article 6225 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante
- de charger le Maire de la notification et de l'exécution de la présente

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.****POINT 9. INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES**

**VU** l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

**VU** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

*Sur proposition du Maire,***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,****DECIDE**

- d'accorder à Madame Dominique LE BERRE, Trésorière, l'indemnité de confection des documents budgétaires
- d'imputer la dépense à l'article 6225 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante
- de charger le Maire de la notification et de l'exécution de la présente

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.**


**POINT 10. REVISION DES LOYERS DES IMMEUBLES COMMUNAUX 2014**

VU la délibération du Conseil Municipal n° 8 du 10 juin 2013 portant relèvement du loyer des immeubles communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de réajuster le loyer des immeubles communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 de 0,69 % et de l'arrondir à l'euro inférieur, établi comme suit :

Pour le calcul de cette révision, il a été tenu compte de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE – 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

IMMEUBLES COMMUNAUX	ANCIEN LOYER MENSUEL	NOUVEAU LOYER MENSUEL
1) Vieil Hôpital		
Logement LACOM Marie-Jeanne	299,00 €	301,00 €
Logement UMBDENSTOCK Sandrine	310,00 €	312,00 €
Logement JOLY Nadine	422,00 €	424,00 €
Logement GEFFARD Fabienne	390,00 €	392,00 €
Logement MILHEIRO Claudine	506,00 €	509,00 €
2) Immeuble 16, rue Porte Neuve - BAUR Laurent	672,00 €	676,00 €
3) Immeuble 4, rue de l'Eglise - Agent de police municipale	713,00 €	PM : Logement de fonction
4) Immeuble 1, place du Dr Walter - GEISMAR Jean-Claude	779,00 €	784,00 €
5) Immeuble 3, rue de l'Eglise		
Studio n° 01 - FURGAUT Patrick	292,00 €	294,00 €
Studio n° 02 - CLAUDEL François	300,00 €	302,00 €
Studio n° 03 - DERANGEON Grégory	300,00 €	302,00 €
Studio n° 04 - HALLUIN Daniel	300,00 €	302,00 €
6) Immeuble - 2c rue du Vieux Moulin		
Appartement - HALGRAIN Jules	640,00 €	644,00 €
Studio - Le Cube Zen	320,00 €	322,00 €
7) Maison Forestière du Kuhlaeger - OLRYS Brigitte	578,00 €	581,00 €

- de réajuster de moins 0,54 % le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, arrondi à l'euro inférieur, en faisant référence à la moyenne associée de l'indice national du coût de la construction – 3<sup>ème</sup> trimestre 2013

IMMEUBLE COMMUNAL	ANCIEN LOYER ANNUEL	NOUVEAU LOYER ANNUEL
7) Centre Sportif et Culturel – Hall – Communauté des Communes	1 258 €	1 251 €

- de réajuster le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit en faisant référence à la moyenne associée de l'indice national du coût de la construction – 2<sup>ème</sup> trimestre 2013

IMMEUBLE COMMUNAL	ANCIEN LOYER ANNUEL	NOUVEAU LOYER ANNUEL
8) Bureau P.T.T. (au 01/01/2014)	7 005,60 €	6 883,68

- d'imputer la recette à l'article 752 du budget

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**



**POINT 11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ACTIVITES DES AINES - 12 GRAND'RUE**

VU le projet de convention de mise à disposition de la salle d'activités des aînés sise au rez-de-chaussée de l'immeuble n° 12 Grand'Rue, à établir entre la commune et M. Jean-Marie MEYER, Président de l'association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de Mulhouse « APALIB' »

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention telle qu'établie par « APALIB' » portant sur la mise à disposition gratuite de la salle d'activité des aînés, sise 12 Grand'Rue, au Club des retraités « Les Joyeux Vignerons », dans le cadre des activités proposées par le service animation « APALIB' », à effet de la présente et renouvelable annuellement par tacite reconduction
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 12. CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE ENTRE L'ADAUHR ET LA COMMUNE**

VU la délibération du Conseil Municipal n° 13 du 27 avril 2011 portant sur l'approbation de la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'A.D.A.U.H.R. **dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement** dans les conditions suivantes (pour mémoire), qui est arrivée à échéance le 26 avril 2014

- conseil sur l'identification des différentes problématiques d'**aménagement** posées dans les collectivités concernées
- conseil sur la définition des enjeux spatiaux du périmètre et sur le choix des procédures pour la mise en œuvre de projets **d'aménagement et de construction** (marchés publics, loi MOP,...)
- conseil et expertise en amont de toute étude sur les projets **d'aménagement, de construction et d'urbanisme**
- sensibilisation au patrimoine culturel, bâti, muséographique, naturel et planté, à l'**urbanisme**, à l'**aménagement** et aux **paysages**
- mise à disposition de modèles adaptés d'actes administratifs réglementaires dans les domaines de l'**urbanisme** et de l'**aménagement** (délibérations, procédures de marchés publics,...) et veille juridique sur les procédures
- aide et conseil dans le domaine des **SIG** dans un souci de cohérence départementale
- organisation d'actions ponctuelles de concertation et animation de réunions d'information à l'intention des élus locaux sur les thèmes de l'**urbanisme** et de l'**aménagement**
- participation comme **membre de jurys** dans les collèges de concepteurs, maîtres d'œuvre et autres prestataires intellectuels
- **Urbanisme réglementaire :**
  - **conseil sur les modalités d'application des droits des sols** et notamment information sur les outils destinés à la mise en œuvre des politiques d'urbanisme (droit de préemption urbain, outils financiers, outils d'aménagement des zones d'extension : lotissements, AFU,...)
  - **conseil sur le choix des procédures d'urbanisme** (POS, PLU, ZAC, CC, SCOT, schéma de secteur)

VU la proposition de l'A.D.A.U.H.R du 28 avril 2014 portant sur le renouvellement de ladite convention qui est arrivée à échéance le 26 avril 2014

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de conseil et d'assistance gratuits avec l'A.D.A.U.H.R., avec effet au 28 avril 2014 pour une durée de 3 années
- **AUTORISE** le Maire à signer le document à intervenir

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 13. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS****Commission des travaux hydrauliques et ruraux**

La Commission s'est réunie le 12 juin 2014 sous la présidence de *Monsieur Nicolas THIRIAN*.

Rapporteur de séance : Madame Elisabeth SCHNEIDER.

Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

**POINT 14. POINTS DIVERS - COMMUNICATION****14.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme, établi le 20 juin 2014 et présenté par Monsieur Jean-Paul LEY, est annexé au présent procès-verbal.

**14.2 Droits de préemption urbains**

**VU** la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Le Maire communique les demandes d'aliénation d'immeubles soumises au droit de préemption urbain :

IMMEUBLE	VENDEUR	ACQUEREUR
Section 15 n° 116 « Rue des remparts Sud » & 310/117 « Engelgarten »	M. SEILER Jean-Claude	M. FELS Alexandre et Mme HENTZEL Nathalie
Section 15 n° 606/54 « Faubourg St Pierre, lieu-dit Froen »	M. MARTINS Guy	M. LAVANNIER Jérôme et Mme OSMOND Séverine
Section 12 n° 244/52 « rue du Commissaire A. Becker »	M. THIRION Jean-Marie	M. PRUD'HOMME Arnaud

**14.3 Subvention scolaire**

**VU** la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant sur le dispositif d'attribution de subvention scolaire

Le Conseil Municipal prend acte du versement d'une subvention scolaire pour la somme de 120 € au Collège Ste Marie de Ribeauvillé, au titre de la participation de Léa GUILLON et de Pierre TOUDIC à un voyage culturel en Angleterre du 02 au 08 avril 2014.

**14.4 Location du parking de la Synagogue**

**VU** la délibération n° 19.6 du 17 mars 2014 informant le Conseil Municipal de la location des emplacements du parking de la synagogue, plus précisément l'emplacement n° 1

**VU** le désistement de Monsieur Matthieu KRENTZ pour la location dudit emplacement

**VU** la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage

Le Conseil prend acte qu'il a été procédé à la location de l'emplacement n° 1 du parking de la Synagogue, à effet du 1<sup>er</sup> mai 2014, à Monsieur Vincent CHAMBRE.



#### **14.5 Adhésion aux Groupements d'Intérêts Cynégétiques (G.I.C.) n° 1 du Taennchel et n° 2 Colmar Nord et désignation d'un délégué**

VU l'article 30 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin relatif au groupement d'intérêt cynégétique

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- d'adhérer aux G.I.C. n° 1 du Taennchel et n° 2 Colmar Nord pour des cotisations annuelles respectives de 36,90 € et 196,05 €
- de désigner Monsieur Nicolas THIRIAN représentant de la commune au sein de ces groupements et Monsieur Pierre BIHL, suppléant

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

#### **14.6 Adhésion à l'association du Massif Vosgien**

Le Conseil Municipal prend acte de l'adhésion de la commune à l'association du Massif Vosgien pour une cotisation pour l'année 2014, de 60 €.

#### **14.7 Décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif Service Eau-Assainissement 2014**

Sur observation des services de la trésorerie et conformément à la nomenclature M49 en vigueur, il y a lieu de modifier les imputations budgétaires telles qu'établies ci-après, prévues initialement au budget primitif du Service Eau-Assainissement 2014, à l'article 6378

*Sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification du budget primitif du service Eau-Assainissement 2014 établi comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-6378 : Autres taxes et redevances	65 463,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>65 463,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	40 168,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	25 295,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 463,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>65 463,00 €</b>	<b>65 463,00 €</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

#### **14.8 Réforme des rythmes scolaires / Rentrée 2014-2015**

Le Maire informe le conseil de sa décision, prise par arrêté n° 2014-105 du 06 juin 2014, de conduire, pour l'année scolaire 2014-2015, l'expérimentation des rythmes scolaires suivants :

- fixe la 8<sup>ème</sup> demi-journée d'enseignement le mercredi matin
- retient le principe des horaires d'enseignements suivants : lundi, mardi et jeudi : 8h00-11h30 et 13h30-15h40 – mercredi et vendredi : 8h00-11h30
- confie à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé le soin de l'adaptation du PEDT à cette nouvelle organisation et de la transmission du projet modifié au DASEN.

L'arrêté n° 2014/13 du 30 janvier 2014 portant organisation des rythmes scolaires est par conséquent annulé.

*Le conseil est informé qu'une motion a été déposée par l'association des Maires du Haut-Rhin auprès du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demandant le libre choix des rythmes scolaires sur 4 jours ou 4,5 jours.*



**14.9 Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.) - Consultation publique**

VU l'exposé de Madame Gabrielle ROLLI et du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOUTIENT** les objectifs fondamentaux de la démarche qui visent à enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques
- **EMET un avis défavorable** au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.) sur la base des documents soumis à l'enquête publique en ce qui concerne la carte d'orientation n° 2 (8/14) et **DEMANDE** expressément la suppression du corridor référencé C180
- **DEPLORE** le manque de concertation entre les différents acteurs locaux qui aurait permis d'établir un tracé à la fois réaliste et fonctionnel
- **CHARGE** le Maire de la suite à réserver à cette affaire

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**14.10 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Sandrine ANTONI :**

- Rosalie STAEBLY GOMES nous informe que le panneau rue du Rempart Nord a été modifié, l'indication "sauf riverains" n'y figure plus, ce qui occasionne plus de passage dans cette voie.
- Evocation du chantier Brun : les travaux continuent, mais à l'arrière des bâtiments.
- Information souhaitée quant aux fortes odeurs dégagées par AGRIVALOR.
- Pierre BIHL nous confirme l'annulation effective cette année du feu de la Saint-Jean, faute d'endroit adapté (distance réglementaire de 50 mètres non respectée).
- L'aménagement du trottoir de l'ancienne maison Kentzinger, Faubourg Saint-Pierre dépend du Conseil Général et du promoteur (plots à déplacer).
- Nicolas THIRIAN nous informe que la fontaine à côté de l'ancienne pharmacie n'est pas remplie, car elle n'est pas étanche, des travaux seront prévus.

**14.11 Dates à retenir :**

- 02 juillet 2014 à 19H30 : Réunion publique d'information sur le thème de la prévention des cambriolages au Centre Sportif et Culturel de Bergheim.
- 21 juillet 2014 à 20H : Prochaine séance du Conseil Municipal.
- 26 et 27 juillet 2014 : Fête du Gewurztraminer.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 10.

**APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la SEANCE du 20 JUIN 2014**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election des sénateurs - Désignation des délégués
4. Constitution de la commission communale des Impôts Directs
5. Désignation du correspondant défense
6. Désignation supplémentaire d'un membre à la commission communale de la Circulation et de la Sécurité
7. Conception et réalisation d'un bulletin « Bergheim infos »
8. Indemnité de conseil du receveur municipal
9. Indemnité de confection des documents budgétaires
10. Révision des loyers des immeubles communaux 2014
11. Convention de mise à disposition de la salle d'activités des aînés - 12 Grand'Rue
12. Convention de conseil et d'assistance entre l'ADAUHR et la Commune
13. Rapport des comptes rendus de commissions
14. Points divers - Communication

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1er Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2ème Adjointe		
MEYER Daniel	3ème Adjoint		
MEDDAD Nadia	4ème Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5ème Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale		
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal	Excusé	
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale		

COMMUNE DE BERGHEIM

annexe au procès-verbal de  
l'élection des délégués des conseils  
municipaux et de leurs suppléants

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

### FEUILLE DE PROCLAMATION n°1 <sup>1</sup> annexée au procès-verbal des opérations électorales

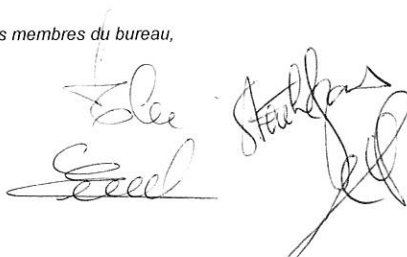
Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) <sup>2</sup>
Mme SCHNEIDER Elisabeth	Liste « SCHNEIDER Elisabeth »	Députée
M. MEYER Daniel	Liste « SCHNEIDER Elisabeth »	Député
Mme MEDDAD Nadia	Liste « SCHNEIDER Elisabeth »	Députée
M. PLATZ Frédéric	Liste « SCHNEIDER Elisabeth »	Député
Mme HEIMBURGER Corinne	Liste « SCHNEIDER Elisabeth »	Députée
M. HALLER Jean-François	Liste « SCHNEIDER Elisabeth »	Suppléant
Mme STAELY GOMES Rosalie	Liste « SCHNEIDER Elisabeth »	Suppléante
M. BOHN Christian	Liste « SCHNEIDER Elisabeth »	Suppléant
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....
M .....	Liste .....	.....

Fait à Bergheim, le 20 juin 2014

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,



<sup>1</sup> Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

<sup>2</sup> Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.